

Indemnités pour occupation du logement familial

Par Lyliane, le 08/05/2015 à 13:35

Bonjour,

Le juge a accordé le logement à mon mari, car j'ai dû me loger en urgence 5 mois auparavant. Le juge a ordonné une indemnité d'occupation, mais un an après mon mari dit quitter le logement pour aller vivre avec sa nouvelle compagne.

Que devient cette indemnité ?

Est-elle toujours dûe jusqu'au divorce?

Que prévoit la loi?

Merci pour les réponses légales.

Cordialement.

LM